



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°56
DU 28 novembre 2025**

Présents (es) :

**BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoit, COLLERY Martine, CORDIER MéliSSa
COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, JANES Daniel,
MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.**

Absents excusés (es) :

**JACOULET Bernard, avec procuration à DUCROUX Séverine
MENETRIER Nathalie
MILLET Alix
JEANGIRARD Sylvie**

Secrétaire de séance : CHAGUÉ Benoit

Avant d'ouvrir la séance le maire accueille monsieur Decreuse Jérémy de l'entreprise « A Votre Service » spécialisée, en autres, dans la destruction des nids de frelons asiatiques et basée dans la commune de Mondon.

Monsieur Decreuse a présenté au conseil municipal les dangers du frelons asiatiques qui sont :

- 1) La rapidité de régénération des frelons, effectivement un nid non détruit peut en engendrer une quinzaine l'année suivante
- 2) La nuisibilité de cet espèce ; elle est capable de détruire de nombreux insectes et les abeilles.
- 3) Dangerosité pour l'être humain, plusieurs victimes ont déjà été recensées sur le territoire national.

Comment lutter contre ce nuisible ? Deux moyens sont présentés :

- 1) Au printemps, installation de piège capable de capturer les jeunes reines avant qu'elles ne fondent une nouvelle colonie.
- 2) En automne, destruction des nids. Il est impératif de le faire avant que les jeunes reines ne les quittent pour l'hiver.

Le maire remercie monsieur Decreuse Jérémy.

La séance est ouverte à 21h30mn

Approbation du dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV55 du 17 octobre 2025.

Nids de frelons asiatiques

Le maire rappelle que les signalements des nids de frelons asiatiques ont doublé en 2025 par rapport à l'année 2024.

Pour donner suite à la présentation de monsieur Decreuse, il demande aux conseillers, quelles mesures il leur semblait nécessaire de prendre. Il émet les propositions suivantes :

- Prendre un arrêté de lutte obligeant la déclaration de présence d'un nid (voir Fredon.fr).
- Faire un flash spécial (frelon asiatique) au printemps 2026.
- Acheter et installer des pièges à frelons.
- Participer financièrement lors d'une intervention chez un particulier.
- Voir avec les représentants de la Communauté de Communes des 2 Vallées vertes si certaines actions ne pourraient pas être menées conjointement.

Délibération : 251129.1

Afin d'assurer une bonne information auprès des administrés, il a été décidé unanimement que toutes ces mesures seront adoptées et mises en place au printemps 2026.

Défibrillateurs

Le maire informe que nous disposons de plusieurs défibrillateurs sur notre commune, installés dans les « ERP » Établissement Recevant du Public. Or, la société qui avait la charge de leur maintenance a cessé son activité sans prévenir la commune et que le conseiller Alix Millet avait la charge de contacter de nouvelles sociétés susceptibles d'assurer la maintenance des défibrillateurs.

Alix Millet présente deux devis aux membres du conseil municipal :

- 1) Formation Sécurité Pro : location de 7 appareils avec maintenance 5 800 € TTC par an.
- 2) France D A E pour l'achat de 7 appareils sans maintenance 8 000 € TTC.

Délibération : 251129.2

Le Conseil Municipal ne se prononce pas et demande au conseiller Alix Millet de chercher d'autres sociétés.

Caméras de surveillance

Lors de la réunion du 17 octobre 2025 le conseil municipal avait parlé des problèmes d'incivilité dans le parc Anne et Edmond Mallier et avait envisagé l'installation de caméras de surveillance. Il avait demandé au maire de contacter une société pour avoir une estimation.

Le maire présente un devis de la société Lease Protect.

Pour une location de 4 caméras : $490 \text{ €} \times 72 \text{ mois} = 35\,280 \text{ €}$ soit 5 880 € HT par an.

Délibération : 251129.3

A l'unanimité le conseil municipal refuse de s'engager avec la société Lease Protect.

Biens sans maîtres

Le 3^{ème} Adjoint, Alain Gaudinet, présente aux membres du conseil municipal l'intégration finale des biens sans maîtres. L'ensemble représente une surface totale de 10ha 14a 16ca supplémentaire pour notre patrimoine forestier communal.

Pour finaliser cette intégration il est obligatoire de faire une écriture comptable. Il demande donc l'autorisation de faire cette dernière.

Délibération : 251129.4

A l'unanimité, le conseil municipal autorise de faire cette écriture comptable.

Achat de 6 cavurnes pour le cimetière

Notre cimetière communal ne dispose plus de cavurnes disponibles. Le maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, en charge de la gestion de ce dernier présente au conseil municipal un devis de 1 380 euros TTC de l'entreprise Legendre pour acheter 6 cavurnes.

Délibération : 251129.5

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis de 1 380 euros TTC de l'entreprise Legendre.

Rétrocession de la voirie communale qui, au quartier de la Citadelle, traverse la propriété de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

Le maire présente aux membres du conseil municipal, la voirie qui traverse la propriété de l'Association d'Hygiène Sociale et qui appartient à la commune. Dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments qui abritent les foyers l'Envol et la Citadelle, cette association a demandé si la commune accepterait de lui faire une donation de cette voie. Il rappelle que les accès de cette voie sont fermés par des barrières et interdits au public depuis plusieurs années.

Délibération : 251129.6

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rétrocéder à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté la voirie traversante qui dessert les parcelles suivantes : AL256, 257, 258, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 274 et 275.

Désherbage de la bibliothèque

Dans le cadre de la convention signée avec le département, le maire-délégué de Montferney, Benoit Chagué, membre de l'association les Amis de la Rubrithèque, explique aux membres du conseil municipal que la bibliothèque dite la « Rubrithèque » va recevoir de nouvelles collections de livres. Afin, de présenter ces dernières, il est nécessaire de retirer un certain nombre de livres. Il précise que cette opération est appelée « désherbage » de la bibliothèque.

Délibération : 251129.7

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour un désherbage de la bibliothèque.

Attribution de Compensation

Comme chaque année, le maire rappelle que nous devons délibérer pour voter le montant définitif de l'Attribution de Compensation que doit nous verser la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes. Il présente le montant qui s'élève à 13 678 € pour 2025.

Délibération : 251129.8

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce montant de 13 678 € que doit verser la CC2VV à la commune.

Divers

La 2^{ème} adjointe, Séverine Ducroux, rappelle que le 18 janvier se déroulera le repas des anciens.

La séance est levée à 22h45mn

Prochaine réunion Vendredi 06 février 2026
